

**LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE CHARGE
DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

COMMUNIQUE :

Conformément à l'arrêté interministériel n°2017-2966/MTFP-MEF-SG du 08 septembre 2017, sont ouverts les concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique d'Etat (Exercice budgétaire 2017) dont les emplois à pourvoir par corps sont déterminés comme suit :

I- De la Catégorie « B1 » à la Catégorie « B2 »

N° ORDRE	CORPS D'ACCES ET SPECIALITE	EMPLOIS MIS EN COMPETITION	
1	Secrétaires d'Administration	20	
2	Techniciens des Constructions civiles « B2 » (10)	Dessin Bâtiment	3
		Bâtiment	3
		Travaux Publics	2
		Topographie	2
3	Techniciens de l'Industrie et des Mines « B2 » (10)	Chimie	2
		Electromécanique	4
		Hydraulique	2
		Electricité	2
4	Contrôleurs du Travail et de la Sécurité Sociale « B2 »	6	
5	Techniciens supérieurs de Santé (15)	Infirmier d'Etat	6
		Sage-femme	6
		Biologie médicale	3
6	Contrôleurs des Douanes « B2 »	15	


N° ORDRE	CORPS D'ACCES ET SPECIALITE	EMPLOIS MIS EN COMPETITION
7	Contrôleurs des Finances « B2 »	16
8	Contrôleurs des Impôts « B2 »	10
9	Contrôleurs du Trésor « B2 »	13
TOTAL.....		115

II- De la Catégorie « C » à la Catégorie « B1 »


N° ORDRE	CORPS D'ACCES ET SPECIALITE	EMPLOIS MIS EN COMPETITION	
1	Attachés d'administration	35	
2	Techniciens des Constructions Civiles « B1 » 18	Dessin Bâtiment	8
		Construction métallique	5
		Plomberie sanitaire	5
3	Techniciens de l'Industrie et des Mines « B1 » 18	Electricité	13
		Mécanique-auto	3
		Mécanique générale	2
4	Techniciens de Santé « B1 » 20	Labo-pharmacie	4
		Obstétrique	08
		Infirmier	08
5	Contrôleurs des Services Economiques « B1 »	04	
6	Contrôleurs des Douanes « B1 »	20	
7	Contrôleurs du Trésor « B1 »	20	
TOTAL.....		135	


III-Conditions de Participation :

Pour être autorisé à se présenter au concours, le candidat doit :

 compter au **31 décembre 2017** dans son corps une ancienneté d'au moins :

- **Sept (07)** années, pour les agents de la catégorie « **C** »
- **Trois (03)** années, pour les agents de la catégorie « **B1** » ;

 avoir fait l'objet d'un avis favorable de l'autorité hiérarchique ;

 être au moins à **trois (03)** ans de la retraite au **31 décembre 2017**.

Les dossiers composés des pièces suivantes, doivent être transmis par voie hiérarchique (**Direction des Ressources Humaines du Secteur**) au **Centre National des Concours de la Fonction Publique** au plus tard le **17 octobre 2017**, délai de rigueur :

- ✓ une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA (portant le numéro de téléphone du candidat) ;
- ✓ une copie de l'arrêté d'intégration à la Fonction Publique ;
- ✓ une copie de l'arrêté de titularisation ;
- ✓ un extrait de l'arrêté du dernier avancement.

NB :

- ***Les téléphones cellulaires sont interdits dans les salles de concours ;***
- ***les candidats doivent écrire uniquement avec le stylo bleu ;***
- ***l'appel des candidats est prévu pour 07 heures et le démarrage des épreuves est à 08 heures ;***
- ***quinze (15) minutes après le début des épreuves, aucun candidat n'est admis dans la salle de concours ;***
- ***aucun candidat ne sera admis dans la salle de concours sans la présentation d'une carte d'identité nationale en cours de validité, d'un permis de conduire, d'un passeport ou de la carte NINA.***

IV- Modalités d'organisation

Les candidats subiront les épreuves dont les durées et coefficients sont précisés ci-après :

1. Une Epreuve Technique portant sur le domaine de formation professionnelle du candidat, d'une durée de **deux (02) heures**, affectée du coefficient **trois (03)** ;

2. Une Epreuve Professionnelle ayant trait à la législation organisant le secteur de production ou d'activité du corps d'appartenance du candidat et aux règles d'organisation et de fonctionnement des services, d'une durée de **deux (02) heures**, affectée du coefficient **trois (03)** ;

3. Une épreuve de Culture Générale portant sur un sujet ayant trait à la vie politique, économique ou sociale du Mali ou du monde contemporain, d'une durée de **deux (02) heures** affectée du coefficient **un (01)**.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de **0 à 20**.

La note obtenue par épreuve est multipliée par son coefficient. La somme des points obtenus forme le total des points pour l'ensemble des épreuves. La moyenne d'admissibilité est fixée à **10/20**.

Les candidats sont classés par ordre de mérite.

Les candidats sont admis au prorata des postes à pourvoir.

En cas d'égalité de plusieurs candidats, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la meilleure note à l'épreuve professionnelle.

Les **programmes** des épreuves seront affichés au **Centre National des Concours de la Fonction Publique** et disponibles sur le Site Web : www.walanta.com

Les épreuves se dérouleront à Bamako centre unique les **18 et 19 novembre 2017** suivant le calendrier ci-après :

Calendrier de déroulement des concours Professionnels (Exercice budgétaire 2017)

Journée	Cadres/corps	Période
1	SECRETAIRES D'ADMINISTRATION	18/11/2017
	TECHNICIENS DES CONSTRUCTIONS CIVILES «B2 »	
	TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES «B2 »	
	TECHNICIENS SUPERIEUR DE SANTE	
	CONTROLEURS DES FINANCES « B2 »	
	CONTROLEURS DES IMPOTS « B2 »	
	CONTROLEURS DU TRESOR « B2 »	
	CONTROLEURS DES DOUANES « B2 »	
	CONTROLEURS DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE « B2 »	
2	ATTACHES D'ADMINISTRATION	19/11/2017
	TECHNICIENS DES CONSTRUCTIONS CIVILES «B1»	
	TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES «B1»	
	TECHNICIENS DE SANTE «B1»	
	CONTROLEURS DES SERVICES ECONOMIQUES «B1»	
	CONTROLEURS DES DOUANES «B1»	
	CONTROLEURS DU TRESOR «B1»	

Bamako, le 12 SEP. 2017

P/LEMINISTRE ET PAR DELEGATION
LE SECRETAIRE GENERAL

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	01
PRIM-TOUS MINISTERES	35
TOUTES DRHS	09
GOUVERNORATS	11
MTFP-CNCFP-DNFPP	12

